

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 11 AVRIL 2018

**PRESENTS** : Gilles RUAT, Annie CARLET, Andrée LIONNET, Martine ROBERT, Yves ATTARD, André RICHARD, Christian BOURDIER, Christian ROYER, Serge COHADE, Pascal MARTIN, David VIALLET

**POUVOIRS** : CLAIRE VIGOUROUX à SERGE COHADE

**EXCUSE** : Daniel VAUZELLE **ABSENTE** : Chantal LIOTARD

## 1) APPROBATION PV DE LA REUNION DU CONSEIL PRECEDENT : 26/02/2018

Vote pour à l'unanimité

## 2) TAUX D'IMPOSITION.

Depuis 2006 les taux d'imposition des taxes communales directes n'ont pas été augmentés. La baisse régulière depuis plusieurs années des dotations de l'état impacte le budget communal. M le Maire propose au conseil municipal une augmentation mesurée du taux des trois taxes communales qui resteront cependant à des niveaux comparables voire bien souvent inférieurs à ceux de communes de Haute-Loire de même strate que la nôtre.

	<i>Taxe habitation</i>	<i>Foncier bâti</i>	<i>Foncier non bâti</i>	
Ancien taux	11,29 %	12,43 %	64,19 %	
<b>Nouveau taux</b>	<b>11,77 %</b>	<b>12,95%</b>	<b>66,90 %</b>	
Variation	+ 0,48 %	+ 0,52 %	+ 2,71 %	
Ancien produit des taxes	111 319€	120 919€	65 217€	297 455 €
<b>Produit attendu des taxes</b>	<b>116 052€</b>	<b>125 972€</b>	<b>67 970€</b>	<b>310 000 €</b>

Vote : 2 abstentions ; 10 votes pour

## 3) AFFECTATIONS DES RESULTATS ET VOTE DES DIFFERENTS BUDGETS.

### 3-1 Affectation des résultats

**Budget communal** : le résultat cumulé de fonctionnement de 432 283,06 € est affecté en investissement pour un montant de 400 000 € et 32 283,06 € sont conservés en fonctionnement.

**Budget assainissement** : le résultat cumulé de fonctionnement de 2 362,33 € est conservé en fonctionnement.

**Budget eau** : le résultat cumulé de fonctionnement de 97 163,88 € est affecté en investissement pour un montant de 80 000 € et 17 163,88 € sont conservés en fonctionnement.

**Budget station-service** : le déficit de fonctionnement d'un montant de 7 028,66 € est conservé en fonctionnement.

**Budget lotissement** : le résultat de fonctionnement d'un montant de 22 150,50 € est conservé en fonctionnement.

**Budget pôle commercial** : le résultat de fonctionnement d'un montant de 20 493,95 € est affecté en investissement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'affectation des résultats de l'ensemble des budgets

### 3-2 Présentation et vote des différents budgets

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les budgets équilibrés comme suit :

**Budget général :**

Fonctionnement : 1 108 998,56 €

Investissement : 1 523 120,33 €

**Budget assainissement :**

Fonctionnement : 67 910,33 €

Investissement : 270 306,86 €

**Budget eau :**

Fonctionnement : 139 566,88 €

Investissement : 268 479,53 €

**Budget station-service :**

Fonctionnement : 451 911,00 €

Investissement : 16 159,17 €

**Budget lotissement :**

Fonctionnement : 22 150,50 €

Investissement : 22 150,50 €

**Budget pôle commercial :**

Fonctionnement : 23 815,00 €

Investissement : 48 081,64 €

#### 4) **DEVIS DES JEUX PLACE DU FOIRAIL ;**

Entreprise retenue, GPE GAME PLAY ENJOY basée à St Germain Laprade.

Les jeux ont été choisis à l'issue d'une réunion avec les riverains pour leur présenter le projet d'aménagement de cette place.

- Fourniture d'une structure de jeux Jeanne d'Arc
- Fourniture d'une cabane Le loup-garou
- Fourniture d'un plateau tournant
- Fourniture d'un jeu sur ressort le trèfle

Pour un total de 9850 € HT

Vote : Pour à l'unanimité

#### 5) **VALIDATION DES PANNEAUX POUR LE CAMPING**

Entreprise retenue : PRO PUB basée à Chaspuzac

M le Maire présente les différents panneaux prévus pour identifier et repérer le camping, à savoir : une enseigne sur le bâtiment principal, 2 panneaux à poser sur la RD 590 en amont et en aval du camping, un panneau accueil, des pictogrammes pour repérer les différentes zones des bâtiments.

Le conseil municipal choisit le nom que portera le camping : camping municipal « **Le vieux moulin** » en référence au moulin situé sur la parcelle communale voisine.

## 6) AVIS SUR LE SCHEMA DE SANTE REGIONAL(2018 / 2023)

Le comité de soutien à l'hôpital de Brioude sollicite l'avis du CM sur un certain nombre de points du schéma régional de santé défini par l'ARS pour notre département :

- Proposition ARS : 2 scanners minimum et 3 maximum. Le CDS demande 1 scanner à Brioude
- Etat des lieux : 3 établissements pratiquent la chirurgie complète. ARS quantifie à 2 établissements minimum et 3 maximum. Le CDS veut 3 établissements minimum pour que l'hôpital de Brioude continue la chirurgie complète.
- ARS estime que le besoin d'IRM est de 2 minimum et 3 maximum implantés sur un lieu.  
Le CDS de l'hôpital de Brioude demande 3 appareils sur 2 lieux pour garantir 1 IRM sur Brioude.
- L'hôpital de Brioude demande à ne pas être rattaché au GHT (Groupement hospitalier de territoire) du Puy-en-Velay.

Vote sur les 3 premiers points (scanner, chirurgie et IRM). **Pour à l'unanimité.**

Le 4<sup>ème</sup> point ; détachement de L'hôpital de Brioude du GHT du Puy.

Vote : Pour 1

Abstention 1

Contre 11

## 7) INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES.

Le CM reconduit les mêmes indemnités soit 479,86€ pour Siaugues saint Romain et 120,97€ pour Sainte Marie des Chazes et fait appel à un volontaire pour visiter cette église.

## 8) LOCATIONS DESTERRAINS COMMUNAUX.

Le GAEC du Roitelet souhaite continuer à exploiter les terrains entre les Condamines et le ruisseau.

Ayant l'accord de l'exploitant, M le Maire propose d'établir avec celui-ci un bail précaire de 1 an reconductible qui permet à la commune propriétaire de pouvoir modifier selon projet la destination de ces terrains qui sont constructibles.

## 9) ET 10) MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ADRESSAGE COMMUNAL.

Le conseil municipal adopte une délibération qui décide de la dénomination des rues et voies des villages et hameaux et autorise M le Maire à signer une convention avec la Poste pour nous accompagner dans ce projet.

## LA PROPOSITION COMMERCIALE DE LA POSTE COMPREND :

- Audit&conseil 1500 €
- Réalisation du projet d'adressage 5100€
- Communication citoyenne en aval 300€

La proposition de communication en amont n'ayant pas été retenue, le coût total sera de 6900 € HT.

**10) VALIDATION DES PROPOSITIONS FORMULEES PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A L'ISSUE DE SA SEANCE DU JEUDI 05 AVRIL 2018.**

➤ **MAISON MEDICALE**

N°	LOTS	ENTREPRISES RETENUES	PRIX
1	Terrassement gros œuvre	GAILLARD construction	79 077,24 €
2	Charpente bois Murs à ossature bois	PARRIN	51500€
3	Couverture étanchéité	PARRIN	82460,10€
4	Habillage façades	GUILHOT	39901,80€
5	Serrurerie	Atelier MSD	30950€
6	Menuiseries extérieures occultation	PARRIN	35927,20€
7	Menuiseries intérieures	PARRIN	18551,60€
8	Plâtrerie Plafonds Peintures	VIGOUROUX Fabrice	53661,17€
9	Carrelage Faïences	VIGOUROUX Fabrice	7 200€
10	Sols minces	SOLS et PLUS	10432,88€
11	Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaires	GIGNAC	47014,15€
12	Electricité Courant faible	ELEC JEAN	32590,88€
13	Aménagements extérieurs	CUBIZOLLES TP	49724,80€

Le montant total HT avec **9456,09€** de variantes s'élève à **548 447,91 €**, l'estimation initiale de l'équipe de maîtrise d'œuvre était de 635 000 €

➤ **MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET STEP DE LANIAC.**

Trois bureaux d'études ont soumissionné. C'est le Bureau d'Etude CETI qui a été retenu devant AB2R et SOCAMA pour un tarif de **21 840€ HT**. Le SATEA, service du département, a accompagné la commission dans l'analyse de la partie technique des offres.

➤ **CURAGE DE LA LAGUNE DE MONTPLOT**

Quatre entreprises ont répondu au marché mutualisé entre les communes de Pébrac de Chanteuges de Mazeyrat et de Siaugues qui ont été accompagnées par le SATEA pour l'analyse technique des offres. L'entreprise SAUR VALBE a remporté le marché devant :SUEZ organique Terralys, SEDE environnement et Sarl CHAP Agribois. Le tarif du curage et de l'épandage de la lagune de Montplot s'élève à **7535 € TTC**.

Les propositions de la CAO sur ces trois marchés sont adoptées à l'unanimité.

**11) ACCUEIL D'UN GROUPE DE JEUNES BENEVOLES INTERNATIONAUX :**

Après étude du projet par M RICHARD, adjoint, M le Maire propose au conseil municipal que la commune accueille à nouveau un chantier de jeunes bénévoles internationaux dans le cadre d'une convention passée avec Jeunesse & Reconstruction. Huit jeunes et leur animateur seraient hébergés au camping durant 3 semaines et accompagnés les matins dans leurs travaux par un personnel municipal pour la partie débroussaillage de chemins de randonnée et par M J C VIGOUROUX bénévolement pour la partie réhabilitation du petit patrimoine (abreuvoirs, lavoir...). Leurs après-midis étant consacrés aux loisirs et à la découverte de notre région.  
Coût du projet : 3000 € + 1000 € (Location d'un minibus)+ les matériaux.  
Vote : Pour à l'unanimité.

## **12) ACCEPTATION D'UN LEGS PAR LA COMMUNE**

La commune a été contactée par le cabinet notarial « Les Comtes du Forez » qui a la charge de régler la succession de Mme Marie DELOUCHE, née à Ste Marie des Chazes et décédée le 6 décembre 2016. Dans son testament olographe, Mme DELOUCHE laisse à notre commune la somme de 94923,94€ pour un montant de frais de succession qui s'élèverait à 2250,45€. Considérant que ce legs n'est grevé d'aucune charge excessive pour la commune si ce n'est de régler les frais.  
Vote : Pour à l'unanimité

## **13) DELIBERATION POUR LA DELIVRANCE D'UNE COUPE DE BOIS A VERGONZAC**

A ce jour 4 personnes sont intéressées par cette coupe. Il manque des signatures sur le registre des affouagistes. Le m<sup>3</sup> réel sera facturé à la commune 20€ TTC. Les affouagistes s'acquitteront de la même somme par m<sup>3</sup> pris .

## **14) DIVERS**

➤ Droit de place pour le marché du livre.

Dimanche 12 aout le premier marché aux livres et aux disques vinyle aura lieu sur l'esplanade de la médiathèque et le parking de la rue du loup. Le droit de place est fixé à 5 € les 5 mètres. La régie de la médiathèque doit être modifiée pour autoriser les encaissements des emplacements de vente.

➤ Changement de site pour les conteneurs verres et habits

Ces conteneurs seront déplacés vers le marché aux veaux, côté droit en montant de la D590.

Une assise sera faite pour les recevoir.

➤ Inauguration du Camping : Dimanche 10 Juin 2018

➤ Achat et installation d'un poste de gonflage.

Suite à la demande de mise en œuvre d'un poste de gonflage le CM approuve l'idée. Serge COHADE se charge du dossier.